

Tableau récapitulatif des 108h effectuée en 2022-2023

Ecole : Nom du collègue :

Relations avec les familles (inclus dans les 48h)		
Type	Date	Durée
Réunion de rentrée		
Total :		

Total général des heures effectuées pour l'année scolaire :

Récapitulatif de nos obligations réglementaires de service						
Détails des 108 heures		APC				
Conseil d'école	6 h	100%	80%	75%	50%	Direction
Animations pédagogiques	18 h					
APC	36 h	36 h	29h	27 h	18h	Pas d'APC
Concertations en équipe (conseil des maîtres, conseil de cycle, préparation APC, Relation avec les familles)	48 h	Animations pédagogiques				
		100%	80%	75%	50%	Direction
		18 h	15h	13h30	9 h	18 h

S'ajoute une journée de prérentrée et une journée de solidarité ou équivalent de 6h. Si c'est bien l'IEC qui fixe la date de la journée de solidarité il doit prendre l'avis du conseil des maîtres.

La deuxième journée de pré-rentrée n'existe pas toute heure faite dans ce cadre doit être décomptée des 108h

La notion d'animations pédagogiques obligatoires n'a pas de valeur réglementaire !

DROIT SYNDICAL 9h de réunion d'information syndicale à défalquer des 108h + 12 jours d'absence pour participer à des stages de formation syndicale